

N° 11F0019M au catalogue — N° 431  
ISSN 1205-9161  
ISBN 978-0-660-32545-3

Direction des études analytiques : documents de recherche

## L'expérience d'études postsecondaires et les premiers résultats sur le marché du travail des titulaires de permis d'études internationaux

par Marc Frenette, Yuqian Lu et Winnie Chan

Date de diffusion : le 20 septembre 2019



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous «Contactez-nous» > «[Normes de service à la clientèle](#)».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# L'expérience d'études postsecondaires et les premiers résultats sur le marché du travail des titulaires de permis d'études internationaux

par

**March Frenette, Yuqian Lu et Winnie Chan**

Division de l'analyse sociale et de la modélisation  
**Statistique Canada**

11F0019M N° 431

2019019

ISSN 1205-9153

ISBN 978-0-660-32545-3

**Septembre 2019**

## **Direction des études analytiques Documents de recherche**

La série Direction des études analytiques : documents de recherche permet de faire connaître les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques et les collaborateurs. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, l'immigration, la scolarité et les compétences, la mobilité du revenu, le bien-être, le vieillissement, la dynamique des entreprises, la productivité, les transitions économiques et la géographie économique. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Tous les documents de la série Direction des études analytiques : documents de recherche font l'objet d'une révision interne et d'une révision par les pairs. Cette démarche vise à faire en sorte que les documents soient conformes au mandat de Statistique Canada à titre d'organisme statistique gouvernemental et qu'ils respectent les normes généralement reconnues régissant les bonnes méthodes professionnelles.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

## Table des matières

Résumé.....	5
Sommaire .....	6
Introduction.....	8
Méthodologie.....	9
Résultats.....	12
Conclusion .....	22
Bibliographie.....	24

## Résumé

Le nombre de résidents temporaires qui possèdent un permis d'études postsecondaires au Canada a augmenté rapidement au cours des dernières années, passant de 201 186 en 2009 à 294 020 en 2015, ce qui représente une hausse de 46,1 %. La présente étude a pour but de décrire l'expérience d'études postsecondaires et les premiers résultats sur le marché du travail des titulaires de permis d'études (étudiants internationaux). L'étude a permis de déterminer qu'environ deux tiers des titulaires de permis d'études postsecondaires se sont inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire en 2015 (en hausse par rapport à environ la moitié en 2009). Les étudiants internationaux étaient un peu plus susceptibles d'obtenir leur diplôme d'un programme d'enseignement postsecondaire que les étudiants canadiens dans les cinq années suivant la première inscription. Cependant, les étudiants internationaux inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire étaient beaucoup moins susceptibles de combiner les études et le travail que les étudiants canadiens. En outre, à peine un tiers des étudiants internationaux diplômés d'un programme d'enseignement postsecondaire étaient restés au Canada et y travaillaient six ans après l'obtention du diplôme. Parmi ceux qui sont restés au pays et y ont travaillé après l'obtention de leur diplôme, les anciens étudiants internationaux ont eu un revenu un peu plus élevé que les étudiants canadiens (et un peu moins élevé que les résidents permanents). Toutefois, les étudiants internationaux ont, en général, plus de caractéristiques liées à une rémunération plus élevée que les étudiants canadiens. Lorsque l'on a comparé les étudiants internationaux et les étudiants canadiens ayant des données démographiques, des titres scolaires et une expérience de travail avant l'obtention du diplôme similaires, il a été démontré que le revenu des étudiants internationaux était moins élevé que celui des étudiants canadiens six ans après l'obtention du diplôme.

## Sommaire

La présente étude vise à établir plusieurs faits au sujet des expériences éducatives et des premiers résultats sur le marché du travail des titulaires de permis d'études. Trois sources de données ont été utilisées pour établir ces faits : la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et le Fichier des familles T1 (FFT1).

La BDIM contient des renseignements sur tous les résidents temporaires et permanents depuis 1980. Aux fins de la présente étude, seuls les renseignements sur les résidents temporaires ont été utilisés. Plus précisément, le nombre de titulaires de permis d'études postsecondaires valides a été mesuré afin de le comparer au nombre réel d'étudiants internationaux inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire selon les données du SIEP, lequel comprend des renseignements sur les programmes pour tous les étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire publics canadiens. Le statut d'immigrant est indiqué dans le SIEP puisque les établissements d'enseignement postsecondaire ont le droit de demander aux étudiants internationaux des frais de scolarité plus élevés que pour les étudiants canadiens, et ces renseignements sont recueillis annuellement. Trois groupes ont été analysés séparément dans le cadre de la présente étude : les citoyens canadiens, les résidents permanents et les titulaires d'un visa ou d'un permis d'études (étudiants internationaux). Le FFT1 est un recensement de tous les déclarants fiscaux canadiens, de leurs conjoints et de leurs enfants. Il contient des renseignements détaillés sur les revenus ainsi que des données démographiques de base. L'information sur les salaires et traitements selon le feuillet T4 figurant dans le FFT1 revêtait un intérêt particulier pour la présente étude.

L'étude a permis de déterminer qu'environ 69,5 % des titulaires de permis d'études postsecondaires se sont effectivement inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire en 2015, en hausse par rapport à 51,8 % en 2009. De 2009 à 2015, le nombre d'étudiants internationaux inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire a presque doublé, ce qui a donné lieu à une hausse importante de la proportion d'étudiants inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire qui étaient des étudiants internationaux (passant de 6,6 % en 2009 à 11,3 % en 2015). Les étudiants internationaux inscrits à des programmes de diplôme d'études universitaires de premier cycle (baccalauréat) ont représenté environ la moitié de cette hausse. Même si une plus petite proportion d'étudiants internationaux se sont inscrits à des programmes menant à un diplôme d'un collège, ce groupe est celui ayant augmenté le plus rapidement, représentant 19,8 % des étudiants internationaux en 2015, comparativement à 12,0 % en 2009. En général, les étudiants internationaux étaient plus susceptibles d'être inscrits à des programmes d'études supérieures et dans des domaines mieux rémunérés que les étudiants canadiens.

L'étude a également permis de découvrir que les taux d'obtention du diplôme après cinq ans de certains programmes d'enseignement postsecondaire étaient généralement plus élevés chez les étudiants internationaux (63,9 %) que chez les citoyens canadiens (58,6 %) et les résidents permanents (57,0 %). L'écart entre les taux d'obtention du diplôme était plus prononcé chez les étudiants inscrits au doctorat.

En 2015, 85,9 % des citoyens canadiens qui étaient inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire ont combiné les études et le travail, par rapport à 73,6 % des résidents permanents et à 49,3 % des étudiants internationaux. Chez les étudiants inscrits au doctorat, l'écart entre les étudiants internationaux et les étudiants canadiens était moins grand.

Les membres de la cohorte des diplômés de 2010 ont fait l'objet d'analyses plus poussées. Parmi eux, 35,5 % des anciens étudiants internationaux ont déclaré des salaires et traitements sur le feuillet T4 au Canada en 2016. Ceux qui n'en ont pas déclaré pourraient avoir quitté le pays ou ne pas avoir travaillé au cours de cette année-là. En comparaison, 79,1 % des citoyens canadiens

et 64,7 % des résidents permanents ayant obtenu leur diplôme en 2010 occupaient un emploi au Canada en 2016.

Parmi les diplômés de la cohorte de 2010 qui occupaient un emploi à toutes les années de 2011 à 2016, le revenu des anciens étudiants internationaux était un peu plus élevé que celui des étudiants qui étaient des citoyens canadiens (et un peu moins élevé que celui des résidents permanents). Cependant, les étudiants internationaux avaient en général plus de caractéristiques liées à une rémunération plus élevée que les étudiants canadiens. Lorsque l'on a comparé les étudiants internationaux et les étudiants canadiens ayant des données démographiques, des titres scolaires et une expérience de travail avant l'obtention du diplôme similaires, il a été démontré que le revenu des étudiants internationaux était moins élevé que celui des étudiants canadiens six ans après l'obtention du diplôme.

À l'avenir, le couplage des données de la BDIM aux données fiscales et aux données sur l'enseignement postsecondaire pourrait offrir de nouvelles possibilités de recherche sur les étudiants internationaux. Premièrement, les données de la BDIM pourraient être utilisées pour désagréger les résultats de la présente étude en fonction du pays de citoyenneté. Deuxièmement, le lien entre l'expérience éducative et la transition au statut de résident permanent pourrait être exploré. Troisièmement, les étudiants internationaux pourraient demander un permis de travail après l'obtention du diplôme à l'achèvement de leurs études; des recherches ultérieures pourraient permettre de déterminer si ce type de permis de travail est lié à des résultats supérieurs sur le marché du travail et à une propension accrue à effectuer la transition au statut de résident permanent.

## Introduction

Le nombre de résidents temporaires ayant un permis d'études postsecondaires au Canada a augmenté de façon marquée au cours des dernières années. Selon les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), il existait 201 186 titulaires de permis d'études postsecondaires valides au Canada en 2009. Ce nombre a augmenté de plus de 20 000 par année jusqu'en 2013 pour se situer à 293 654. Depuis, le nombre s'est stabilisé, pour s'établir à 294 020 en 2015.

Une hausse du nombre d'étudiants internationaux inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire pourrait entraîner une disponibilité accrue de main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs canadiens. Toutefois, cela dépend en partie de la mesure dans laquelle les étudiants internationaux réussissent à terminer leurs programmes d'enseignement postsecondaire et à intégrer le marché du travail. Cette intégration pourrait exiger d'eux qu'ils combinent les études et le travail, tandis que des recherches antérieures ont permis de déterminer que l'expérience de travail canadienne était un facteur important pour déterminer la réussite des immigrants sur le marché du travail (voir Skuterud et Sui, 2012 pour consulter un ouvrage abondant ce sujet). Certains étudiants internationaux pourraient décider de quitter le pays après l'obtention de leur diplôme et d'apporter leurs nouveaux titres scolaires canadiens dans un autre pays.

La présente étude a pour but de décrire l'expérience d'études postsecondaires et les premiers résultats sur le marché du travail des titulaires de permis d'études. Cinq questions n'ayant jamais obtenu de réponse auparavant sont examinées. Quelle proportion de titulaires de permis d'études postsecondaires valides s'inscrivent à des programmes d'enseignement postsecondaire? Quelles sont les caractéristiques relatives aux études des étudiants internationaux au sein du système d'enseignement postsecondaire? Quels sont les taux d'obtention du diplôme des étudiants internationaux? Quel pourcentage d'étudiants internationaux combinent le travail et leurs études postsecondaires? Quelle est la proportion d'étudiants internationaux ayant obtenu leur diplôme qui restent et travaillent au Canada et quel est leur revenu? Dans tous les cas, des comparaisons seront effectuées avec les étudiants canadiens afin de fournir une référence contextuelle.

Tandis qu'il est clair que ces questions sont importantes pour l'établissement de politiques sur l'immigration canadienne et sur l'enseignement postsecondaire, on en sait peu sur les étudiants internationaux au Canada. Cependant, un petit nombre de travaux de recherche portant sur les étudiants internationaux a émergé au cours des dernières années. Par exemple, entre 20 % et 27 % des étudiants internationaux (à tous les niveaux de scolarité) ont obtenu leur statut de résident permanent dans les 10 ans suivant l'obtention de leur premier permis d'études (Lu et Hou, 2015). Les taux de transition vers le statut de résident permanent étaient généralement plus élevés chez les étudiants internationaux provenant de pays ayant un produit intérieur brut par habitant plus faible (Lu et Hou, 2015). Quelques études ont permis d'examiner les gains des anciens étudiants internationaux. Sweetman et Warman (2014) ont comparé les gains des anciens travailleurs étrangers temporaires (de qui l'on s'attendait à ce qu'ils aient une vaste expérience de travail avant leur arrivée), des anciens étudiants internationaux (de qui l'on s'attendait à ce qu'ils aient une moins grande expérience de travail avant leur arrivée) et des demandeurs principaux qualifiés arrivés au Canada sans expérience de travail canadienne préalable. Ils ont découvert que le revenu des anciens travailleurs étrangers temporaires était beaucoup plus élevé que celui des travailleurs qualifiés, tandis que le revenu des anciens étudiants internationaux était environ le même que celui des travailleurs qualifiés. Hou et Lu (2017) ont découvert que, chez les titulaires d'un diplôme universitaire, le revenu des anciens étudiants internationaux était moins élevé que celui des travailleurs nés au Canada, mais qu'il était plus élevé que celui des immigrants ayant fait leurs études à l'étranger (à court et à long terme). Ils ont aussi constaté qu'un facteur principal à l'origine de ces conclusions était la quantité d'expérience de travail canadienne acquise par les anciens étudiants internationaux. En fait, la



plus grande partie de l'écart au chapitre des gains après l'obtention du diplôme entre les anciens étudiants internationaux et les travailleurs nés au Canada pourrait s'expliquer par les différences d'antécédents professionnels. Cela met en évidence l'importance d'étudier la combinaison du travail et des études pour les étudiants internationaux. Finalement, Skuterud et Chen (2018) ont documenté la détérioration des gains des anciens étudiants internationaux en raison du fait que les établissements d'enseignement postsecondaire et les gouvernements ont accepté d'accueillir plus d'étudiants internationaux pour répondre à la demande croissante. Les auteurs prétendent que cela vient avec un coût, alors qu'il se pourrait que la qualité des étudiants internationaux ait diminué tandis qu'un plus grand nombre d'entre eux ont été acceptés (ce qui pourrait expliquer leurs moins bons résultats sur le marché du travail au cours des dernières années).

Bien que toutes ces études fournissent beaucoup d'information, elles manquent de précisions sur les caractéristiques des programmes d'enseignement postsecondaire, comme le niveau de scolarité et le domaine d'études. Le fait de comprendre quel groupe d'étudiants internationaux est le plus susceptible de combiner le travail et les études, d'achever ses études postsecondaires ou de rester au Canada et avoir du succès sur le marché du travail après l'obtention du diplôme est très important pour l'établissement de politiques sur l'immigration et sur l'enseignement postsecondaire. La présente étude contribue à répondre à toutes ces questions au moyen de trois ensembles de données : la BDIM, le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et le Fichier des familles T1 (FFT1). Lorsque cela est possible, les résultats seront générés selon les caractéristiques détaillées relatives aux études qui sont disponibles dans le SIEP, y compris le statut d'inscription au semestre d'automne (temps plein ou temps partiel), le type de programme d'enseignement postsecondaire (niveau et titre de compétences) et le domaine d'études. La prochaine section présente les données et les méthodes utilisées aux fins de la présente étude. Une description des conclusions est ensuite présentée. Enfin, l'étude se conclut par un résumé des principaux résultats et une réflexion sur les avenues utiles pour les travaux de recherche à venir.

## Méthodologie

Les résultats de la présente étude ont été obtenus à partir de trois sources de données : la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM), le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) et le Fichier des familles T1 (FFT1).

La BDIM contient des renseignements sur tous les résidents temporaires et permanents depuis 1980. Aux fins de la présente étude, seuls les renseignements sur les résidents temporaires ont été utilisés. Plus précisément, le nombre de titulaires de permis d'études postsecondaires valides a été généré afin de le comparer au nombre réel d'étudiants internationaux inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire selon les données du SIEP.

Le SIEP contient des renseignements détaillés sur toutes les personnes inscrites dans tous les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens financés par les provinces<sup>1</sup>, comme l'année d'inscription, le statut d'inscription au semestre d'automne (temps plein ou temps partiel), le type de programme d'enseignement postsecondaire (niveau et titre de compétences), le domaine d'études (Classification des programmes d'enseignement 2011 [CDP]), la date d'obtention du diplôme, le sexe et l'âge. Les données sont recueillies une fois par année à une date donnée qui varie selon l'établissement d'enseignement (entre le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> décembre). Des données exhaustives sur les inscriptions sont disponibles à partir de 2009,

---

1. Les établissements d'enseignement privés et les établissements d'enseignement publics financés par des sources non provinciales ont été exclus. Voici des exemples d'établissements d'enseignement publics non financés par les provinces : le Collège militaire royal du Canada (financé par le ministère de la Défense nationale) et le Michener Institute for Applied Health Sciences (financé par Santé Canada). De plus, pour certaines années, les données sur les étudiants dans certains collèges ontariens n'ont pu être couplées aux données fiscales.

tandis que des données exhaustives sur les grades décernés sont disponibles à partir de 2010<sup>2</sup>. Au moment de la présente étude, les données sur les inscriptions et les grades décernés étaient disponibles jusqu'en 2015.

Cinq types de programmes d'enseignement postsecondaire ont été pris en compte dans la présente étude : les programmes de certificat d'un collège (qui durent habituellement un an); les programmes de diplôme d'un collège (qui durent habituellement deux ou trois ans) et les programmes de grade universitaire aux niveaux du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat (tous analysés séparément). Combinés, ces cinq programmes représentaient 85,3 % de toutes les inscriptions des étudiants internationaux en 2015, comparativement à 76,0 % pour les citoyens canadiens et à 71,2 % pour les résidents permanents. Les inscriptions à la formation en vue du programme d'équivalences secondaires, à la formation en études et compétences de base, pour des crédits de qualification, pour des crédits autres que liés à des programmes d'enseignement postsecondaire et pour non-crédits ont été exclues.

Les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent demander des frais de scolarité plus élevés aux étudiants internationaux qu'aux étudiants canadiens, ce qui leur permet de recueillir des renseignements sur le statut d'immigrant de leurs étudiants. Cette information est ensuite saisie dans le SIEP. Aux fins de la présente étude, trois groupes ont été analysés : les citoyens canadiens, les résidents permanents et les titulaires d'un visa ou d'un permis d'études (étudiants internationaux). Tous les résultats ont été générés séparément pour ces trois groupes d'étudiants. Il est important de noter que le statut d'immigrant peut changer avec le temps. Dans la présente étude, deux types d'analyses ont été menées. Premièrement, une analyse transversale a permis de se pencher sur les résultats d'une année à l'autre; il a donc fallu tenir compte du statut d'immigrant qui prévalait lors de l'année en question. Deuxièmement, une analyse longitudinale a permis d'effectuer un suivi des personnes au fil du temps. Dans ces cas, le statut d'immigrant qui prévalait au début de la période d'observation a été utilisé (lors du suivi des taux d'obtention du diplôme, cela correspond au moment où les étudiants se sont inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire, mais lors du suivi des gains, cela correspond au moment où les étudiants ont obtenu leur diplôme)<sup>3</sup>.

Le FFT1 est un recensement de tous les déclarants fiscaux canadiens, de leurs conjoints et de leurs enfants. Il contient des renseignements détaillés sur les revenus ainsi que des données démographiques de base. Les données de 2004 à 2016 ont été couplées aux données du SIEP. L'information sur les salaires et traitements inscrite sur le feuillet T4 figurant dans le FFT1 revêt un intérêt particulier pour la présente étude. Les montants inférieurs à 500 \$ inscrits sur un feuillet T4 n'ont pas à être mentionnés dans les déclarations d'impôt sur le revenu.

La présente étude tente de répondre à cinq questions. La première question est la suivante : Quelle proportion de titulaires de permis d'études postsecondaires valides s'inscrivent à des programmes d'enseignement postsecondaire? Cette proportion a été calculée en divisant le total d'inscriptions d'étudiants internationaux (dans le SIEP) par le total de titulaires de permis d'études (dans la BDIM). On ne s'attendait pas à ce que les nombres totaux soient les mêmes pour diverses raisons. Par exemple, les titulaires de permis d'études pourraient choisir de travailler au lieu de poursuivre leurs études (s'ils possèdent aussi un permis de travail valide). Si c'est ce qu'ils décident de faire, le ratio d'inscriptions aux titulaires de permis d'études reflétera précisément cette tendance. Les chiffres totaux pourraient ne pas correspondre en raison des dates déterminées. En effet, certains titulaires de permis d'études pourraient s'être inscrits à des

---

2. Une proportion importante de diplômes décernés sont déclarés au cours de l'année précédant l'obtention du diplôme, ce qui rend les diplômes décernés en 2009 invalides (car les données de 2008 seraient requises). Un très petit nombre de diplômes décernés sont déclarés plus d'un an avant l'obtention du diplôme.

3. Compte tenu du fait que les données sur les inscriptions du SIEP sont relativement exhaustives depuis 2009 et du fait que les données du FFT1 sont actuellement disponibles jusqu'en 2016, il n'est pas possible, dans la plupart des cas, d'associer les gains plusieurs années après l'obtention du diplôme au statut d'immigrant au début d'un programme d'enseignement postsecondaire.

programmes d'enseignement postsecondaire avant la date donnée dans le SIEP, tandis que d'autres pourraient s'être inscrits après cette date. Ces cas, qui ne peuvent être quantifiés, ajoutent un flou au ratio d'inscriptions des titulaires de permis d'études.

La deuxième question est la suivante : Quelles sont les caractéristiques relatives aux études des étudiants internationaux au sein du système d'enseignement postsecondaire? La réponse à cette question a été trouvée en utilisant les données du SIEP. Les caractéristiques relatives aux études comprennent le statut d'inscription (temps plein ou temps partiel), le type de programme d'enseignement postsecondaire (niveau et titre de compétences) et le domaine d'études (regroupements principaux de la CDP 2011). Toutes les inscriptions ont été prises en compte aux fins de la présente analyse, qui a porté sur la période allant de 2009 à 2015.

La troisième question est la suivante : Quels sont les taux d'obtention du diplôme des étudiants internationaux? La réponse à cette question a aussi été trouvée en utilisant les données du SIEP. Cette question portait principalement sur les nouvelles inscriptions à temps plein en 2010 (c.-à-d. sur les étudiants dont le dossier n'était pas consigné dans le SIEP en 2009). Les étudiants ont ensuite fait l'objet d'un suivi jusqu'en 2015 ou jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur diplôme du programme d'enseignement postsecondaire auquel ils s'étaient inscrits en 2010. Seuls les diplômes décernés pour le premier programme d'enseignement postsecondaire ont été pris en compte (définis comme étant du même établissement d'enseignement et type de programme d'enseignement postsecondaire, soit le niveau et le titre de compétences). Autrement dit, même si les étudiants ont changé de domaine d'études, cela serait tout de même considéré comme le même programme d'enseignement postsecondaire. Dans une analyse complémentaire, les résultats ont aussi été générés en définissant la remise du diplôme à l'intérieur des établissements d'enseignement, des types de programmes d'enseignement postsecondaire et des domaines d'études particuliers.

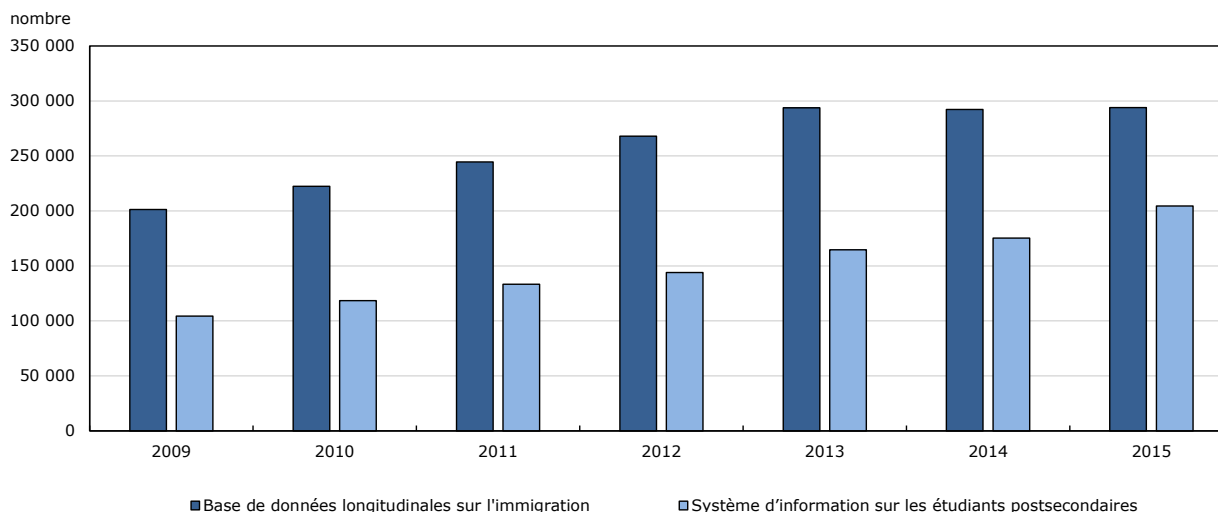
La quatrième question est la suivante : Quel pourcentage d'étudiants internationaux combinent le travail et leurs études postsecondaires? Pour répondre à cette question, les données du FFT1 ont été nécessaires afin de compléter celles du SIEP. Cette question portait principalement sur les personnes qui étaient inscrites à un programme d'enseignement postsecondaire au cours d'une année donnée, mais qui n'avaient pas obtenu leur diplôme cette année-là. Par conséquent, l'analyse a porté sur la période allant de 2010 à 2015. Toute personne ayant un relevé T4 indiquant des salaires et traitements a été classée comme ayant combiné un emploi et des études postsecondaires.

La cinquième question est la suivante : Quelle est la proportion d'étudiants internationaux ayant obtenu leur diplôme qui restent et travaillent au Canada, et quel est leur revenu? Pour répondre à cette question, les données du SIEP et du FFT1 ont été utilisées. L'échantillon a été restreint aux personnes ayant obtenu leur diplôme en 2010 (selon le SIEP), et qui ont ensuite fait l'objet d'un suivi jusqu'en 2016 dans le FFT1. À l'intérieur de ce groupe, le pourcentage de personnes qui travaillaient (celles qui avaient produit un feuillet T4 pour les salaires et traitements) a été déterminé et leurs salaires et traitements moyens ont été générés. Les personnes qui reçoivent des salaires et traitements selon le feuillet T4 vont habituellement les déclarer aux fins d'impôt. Cependant, les petits montants sont exemptés (moins de 500 \$). En outre, il se pourrait que certaines personnes produisent leur déclaration de revenus en retard, ce qui n'a pas été reflété dans la présente étude. Dans l'ensemble, 3,5 % à 4,8 % de tous les déclarants tardent à produire leur déclaration de revenus chaque année (Messacar, 2018). Les gains moyens des anciens étudiants internationaux ont été comparés à ceux des étudiants canadiens dans un cadre multivarié (régression des moindres carrés ordinaires) qui a tenu compte des différences entre les groupes relativement à de nombreux déterminants des gains, comme le sexe, l'âge, le type de programme d'enseignement postsecondaire et le domaine d'études.

## Résultats

Les nombres de titulaires de permis d'études postsecondaires valides selon la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) BDIM sont indiqués ci-dessous dans le graphique 1 et ont été mentionnés dans l'introduction. Les nombres réels d'étudiants internationaux inscrits à un programme d'enseignement postsecondaire selon les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) sont aussi indiqués dans le graphique. Le ratio d'inscriptions aux titulaires de permis d'études a augmenté de façon importante au cours des dernières années, passant de 51,8 % en 2009 à 69,5 % en 2015<sup>4</sup>. Cette propension accrue à s'inscrire à un programme d'enseignement postsecondaire s'est produite au même moment que lorsque le nombre de titulaires de permis d'études s'est accru de façon importante.

**Graphique 1**  
**Titulaires de permis d'études postsecondaires, selon la source de données**



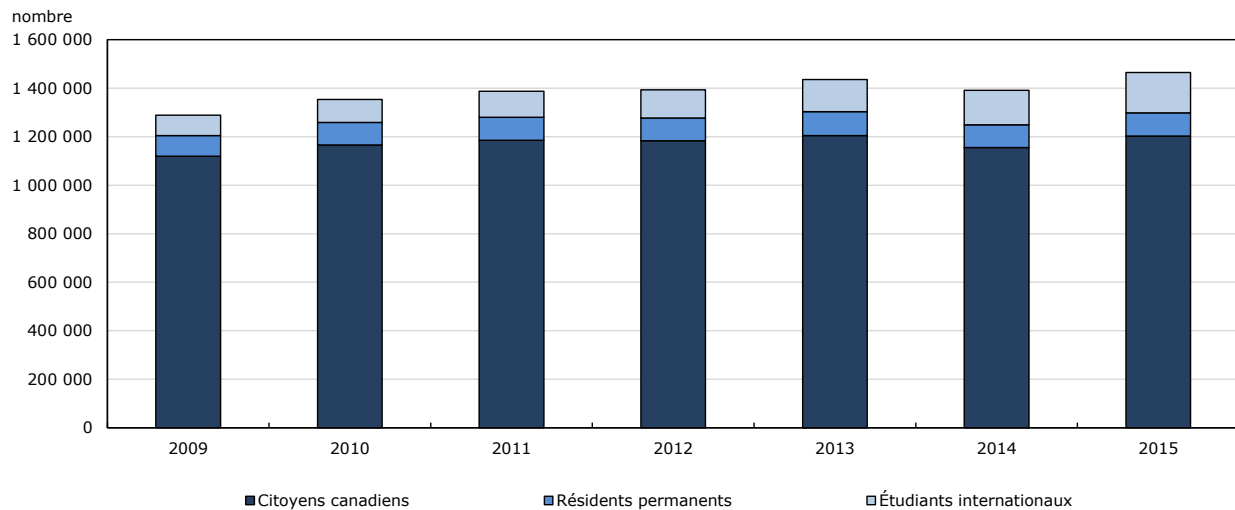
**Sources :** Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et Système d'information sur les étudiants postsecondaires.

Les inscriptions totales dans les cinq programmes d'enseignement postsecondaire (les programmes de certificat et de diplôme d'un collège ainsi que les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat) sont présentées selon le statut d'immigrant et l'année dans le graphique 2. De 2009 à 2015, des hausses importantes ont été enregistrées chez les étudiants qui étaient des étudiants citoyens canadiens (83 086, ou 7,4 %), les étudiants qui avaient le statut de résident permanent (11 356, ou 13,4 %) et les étudiants internationaux (81 660, ou 96,5 %). L'augmentation importante du pourcentage des étudiants internationaux a donné lieu à une augmentation notable du pourcentage d'étudiants internationaux au sein de l'ensemble des étudiants. En 2009, 6,6 % (84 582) des étudiants inscrits à ces programmes d'enseignement postsecondaire étaient des étudiants internationaux. En 2015, ils représentaient 11,3 % de l'ensemble des étudiants, soit un total de 166 242 étudiants.

4. Conformément à la description fournie dans la section Méthodologie, les données du SIEP excluent les établissements d'enseignement privés et les établissements d'enseignement publics non financés par les provinces. Bien qu'il n'y ait aucune estimation du nombre d'étudiants inscrits dans les deux types d'établissements, Li (2006) a utilisé les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pour démontrer que les diplômés d'un collège privé représentaient seulement 3,7 % de tous les diplômés de l'enseignement postsecondaire de 25 à 34 ans en 2003, en baisse par rapport à 6,3 % en 1993.

## Graphique 2

### Inscriptions totales au programmes d'enseignement postsecondaire, selon le statut d'immigrant



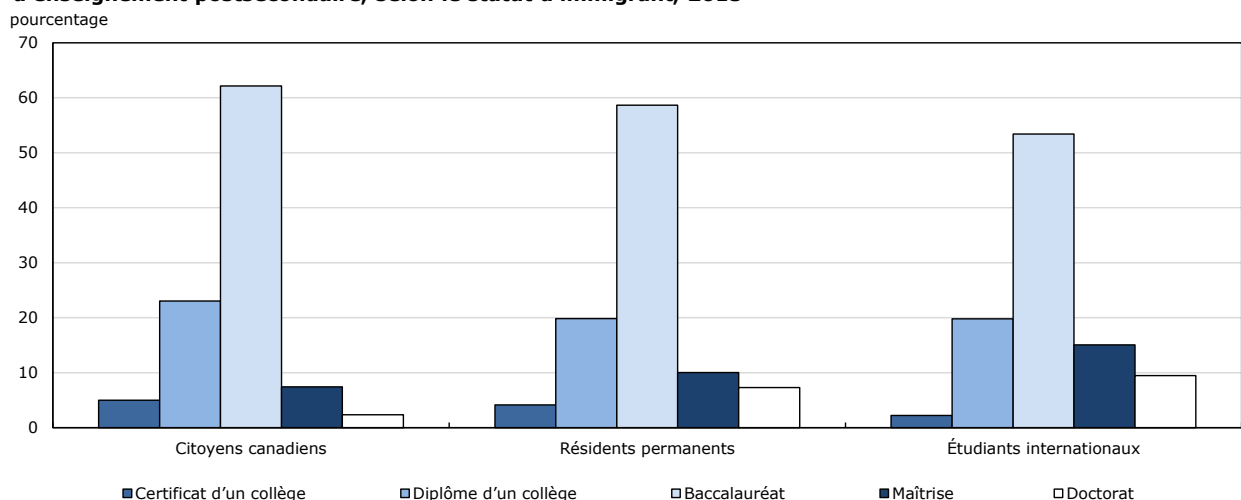
Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires.

La proportion d'étudiantes postsecondaires a varié de façon considérable selon le statut d'immigrant. Par exemple, en 2015, 57,0 % des citoyens canadiens inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire étaient des femmes, par rapport à 52,7 % des résidents permanents et à seulement 45,0 % des étudiants internationaux.

Les étudiants internationaux étaient plus susceptibles que les étudiants canadiens de s'inscrire à des études à temps plein. Tandis que 90,7 % des étudiants internationaux étaient inscrits à des études à temps plein en 2015, ce chiffre n'était que de 82,5 % pour les résidents permanents et de 85,2 % pour les citoyens canadiens.

La répartition des étudiants dans les programmes d'enseignement postsecondaire selon le statut d'immigrant en 2015 est présentée au graphique 3. Les étudiants internationaux étaient plus susceptibles d'être inscrits à des programmes d'études supérieures que les citoyens canadiens et les résidents permanents. En 2015, 15,1 % des étudiants internationaux étaient inscrits à des programmes de maîtrise, tandis que 9,5 % étaient inscrits à des programmes de doctorat. En revanche, seulement 7,4 % des citoyens canadiens étaient inscrits à des programmes de maîtrise et 2,4 % étaient inscrits à des programmes de doctorat. Le pourcentage de résidents permanents dans l'un ou l'autre des types de programmes d'enseignement postsecondaire se situait entre celui des citoyens canadiens et celui des étudiants internationaux.

**Graphique 3**  
**Répartition en pourcentage des inscriptions dans les types de programmes d'enseignement postsecondaire, selon le statut d'immigrant, 2015**

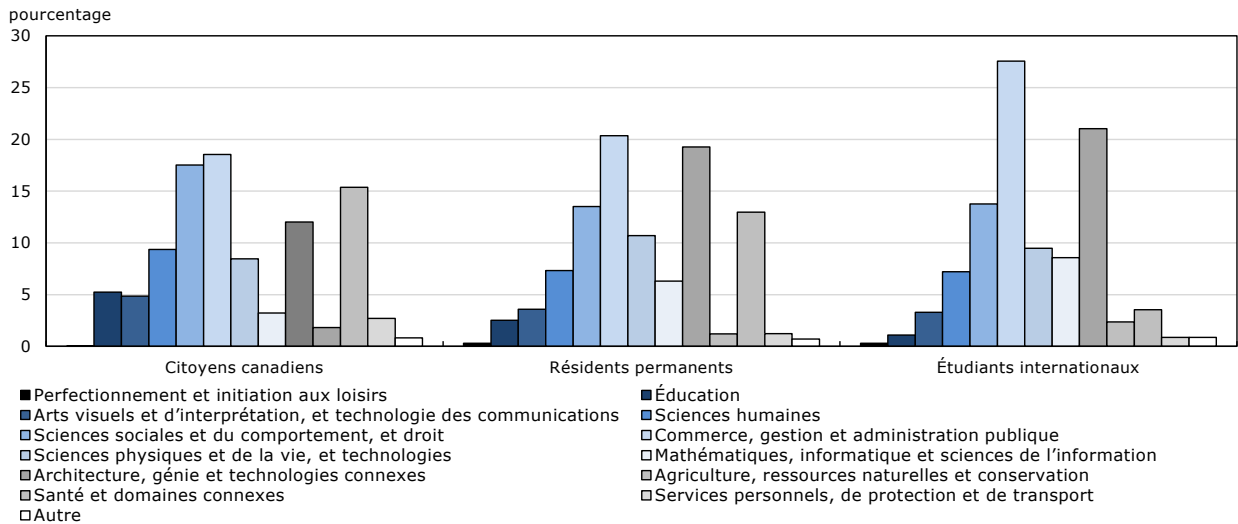


Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires.

La répartition des étudiants selon le type de programme d'enseignement postsecondaire était en grande partie similaire à celle de 2009. Une exception qui mérite d'être soulignée est que les étudiants internationaux étaient beaucoup plus susceptibles d'être inscrits à des programmes de diplôme d'un collège en 2015 (19,8 %) qu'en 2009 (12,0 %). À l'inverse, les étudiants internationaux étaient moins susceptibles d'être inscrits à des programmes universitaires de premier cycle (baccalauréat) en 2015 (53,4 %) qu'en 2009 (58,8 %). Même si le pourcentage d'étudiants internationaux inscrits aux programmes de baccalauréat a baissé, une hausse considérable du nombre de ces inscriptions a tout de même été observée (soit 39 085 inscriptions, ce qui représentait presque la moitié de la hausse des étudiants internationaux pour l'ensemble des cinq programmes d'enseignement postsecondaire).

En 2015, les étudiants internationaux étaient beaucoup plus susceptibles que les citoyens canadiens d'être inscrits dans les domaines d'études suivants : commerce, gestion et administration publique, mathématiques, informatique et sciences de l'information, architecture, génie et technologies connexes, et agriculture, ressources naturelles et conservation. Ils étaient moins susceptibles d'être inscrits dans les domaines d'études suivants : éducation, arts visuels et d'interprétation, technologie des communications, sciences sociales et du comportement, droit, et santé et domaines connexes (graphique 4). La plupart des domaines d'études des résidents permanents ressemblent plus à ceux des étudiants internationaux qu'à ceux des citoyens canadiens. Deux exceptions dignes de mention étaient le commerce, la gestion et l'administration publique, ainsi que la santé et les domaines connexes, où l'inverse était vrai. Pour les trois groupes d'étudiants, la répartition selon le domaine d'études n'a pas changé beaucoup depuis 2009.

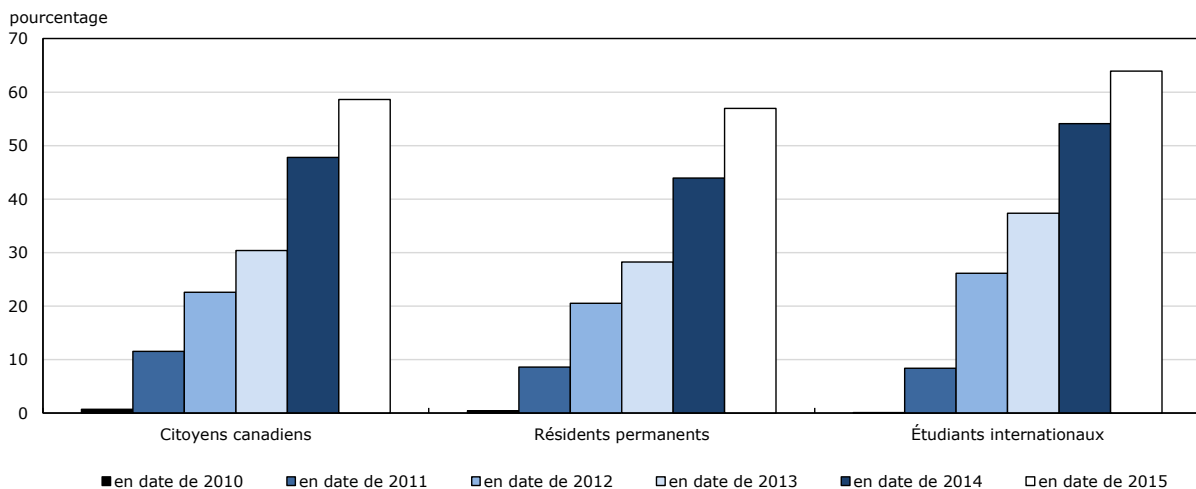
**Graphique 4**  
**Répartition en pourcentage des inscriptions pour l'ensemble des domaines d'études, selon le statut d'immigrant, 2015**



Source: Statistics Canada, Postsecondary Student Information System.

Les taux d'obtention du diplôme selon le statut d'immigrant chez les nouveaux inscrits aux programmes à temps plein en 2010 sont indiqués dans le graphique 5. Deux années ou plus après la première inscription (2012), les étudiants internationaux étaient légèrement plus susceptibles d'obtenir le diplôme d'études de leur programme d'enseignement postsecondaire (défini selon l'établissement d'enseignement et le type de programme d'enseignement postsecondaire) que les étudiants canadiens. En 2015 (cinq ans après la première inscription), 63,9 % des étudiants internationaux avaient obtenu le diplôme de leur programme d'enseignement postsecondaire, comparativement à 58,6 % des citoyens canadiens et à 57,0 % des résidents permanents.

**Graphique 5**  
**Taux d'obtention du diplôme des nouveaux étudiants inscrits aux programmes d'enseignement postsecondaire en 2010, selon le statut d'immigrant**



Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires.

Compte tenu des différences relatives aux durées prévues des programmes selon le type de programme d'enseignement postsecondaire, la présente étude a permis d'examiner dans quelle mesure les taux d'obtention du diplôme ont varié selon le type de programme d'enseignement postsecondaire. Même si les taux d'obtention du diplôme étaient en général similaires, quel que soit le statut d'immigrant pour la plupart des types de programmes d'enseignement

postsecondaire, une exception digne de mention a été observée : les étudiants internationaux étaient beaucoup plus susceptibles de terminer leurs études de doctorat en cinq ans (38,5 % d'entre eux l'ont fait, comparativement à 29,7 % des citoyens canadiens et à 27,3 % des résidents permanents). Cela constitue une conclusion importante, les étudiants internationaux étant plus susceptibles que les étudiants canadiens de s'inscrire à des programmes de doctorat.

Jusqu'à maintenant, les étudiants étaient jugés comme ayant obtenu le diplôme du premier programme d'enseignement postsecondaire auquel ils s'étaient inscrits s'ils étaient restés dans le même établissement d'enseignement et le même type de programme d'enseignement postsecondaire (niveau et titre de compétences). Un changement de domaine pendant leurs études n'avait aucune incidence sur le calcul. Si un changement de domaine d'études était considéré comme un nouveau programme d'enseignement postsecondaire, alors les taux d'obtention du diplôme diminueraient de façon considérable (sans surprise). Cependant, ces tendances selon le statut d'immigrant demeureraient les mêmes. Dans l'ensemble, 45,8 % des étudiants internationaux ont obtenu leur diplôme après cinq ans selon la définition la plus restrictive de l'obtention d'un diplôme. Par comparaison, 41,4 % des citoyens canadiens et 39,0 % des résidents permanents ont obtenu leur diplôme au cours de la même période.

Les étudiants peuvent aussi changer de niveaux de scolarité (p. ex. du collège à l'université), tel qu'il est illustré au tableau 1. L'échantillon est formé d'étudiants qui se sont d'abord inscrits à l'université ou au collège en 2010 et qui étaient encore inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire en 2011 ou en 2012. Le tableau montre le pourcentage de ces étudiants qui ont changé de niveau de scolarité un an ou deux après leur première inscription. Chez les étudiants qui se sont d'abord inscrits à l'université en 2010, 5,3 % de citoyens canadiens et 4,2 % de résidents permanents avaient choisi de s'inscrire au collège en 2012, comparativement à seulement 2,1 % des étudiants internationaux. Par conséquent, les étudiants internationaux étaient plus susceptibles de rester inscrits à l'université (plutôt que d'opter pour le collège) que les étudiants canadiens. En revanche, les étudiants internationaux qui s'étaient d'abord inscrits au collège étaient beaucoup plus susceptibles de choisir de s'inscrire à l'université que les étudiants canadiens. Deux années après leur première inscription au collège, 20,2 % des étudiants internationaux avaient décidé de s'inscrire à l'université, comparativement à 12,6 % des résidents permanents et à 10,1 % des citoyens canadiens.

**Tableau 1**

**Pourcentage des étudiants encore inscrits dans un programme d'enseignement postsecondaire, mais à un niveau de scolarité différent**

	Citoyens canadiens	Résidents permanents	Étudiants internationaux
	pourcentage		
<b>Étudiants inscrits à l'université en 2010</b>			
Étudiants inscrits au collège en 2011	3,2	2,8	1,1
Étudiants inscrits au collège en 2012	5,3	4,2	2,1
<b>Étudiants inscrits au collège en 2010</b>			
Étudiants inscrits à l'université en 2011	2,7	3,4	8,2
Étudiants inscrits à l'université en 2012	10,1	12,6	20,2

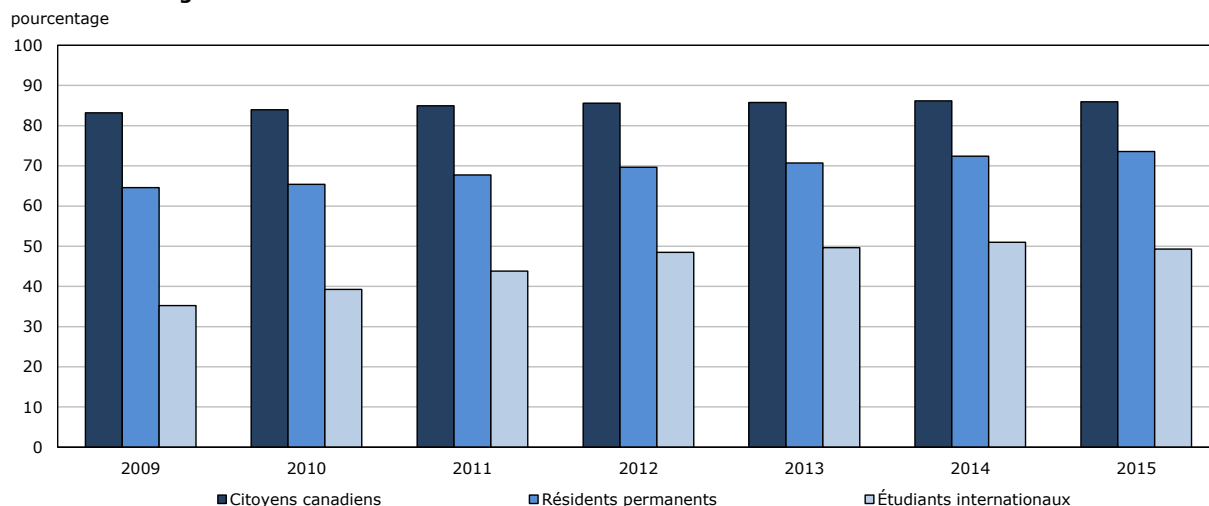
**Note** : Les échantillons sont limités aux étudiants encore inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire.

**Source** : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires.

Le graphique 6 montre le pourcentage d'étudiants qui ont déclaré des salaires et traitements sur le feuillet T4, selon le statut d'immigrant. De 2009 à 2015, les étudiants internationaux étaient beaucoup moins susceptibles que les citoyens canadiens d'avoir travaillé pendant qu'ils étaient inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire. La propension des étudiants résidents permanents à avoir travaillé se situait entre celle des deux autres groupes tout au long de la période à l'étude. En 2015, 85,9 % des citoyens canadiens ont combiné les études et le travail, par rapport à 73,6 % des résidents permanents et à 49,3 % des étudiants internationaux.



**Graphique 6**  
**Pourcentage d'étudiants ayant déclaré des salaires et traitements sur le feuillet T4, selon le statut d'immigrant**



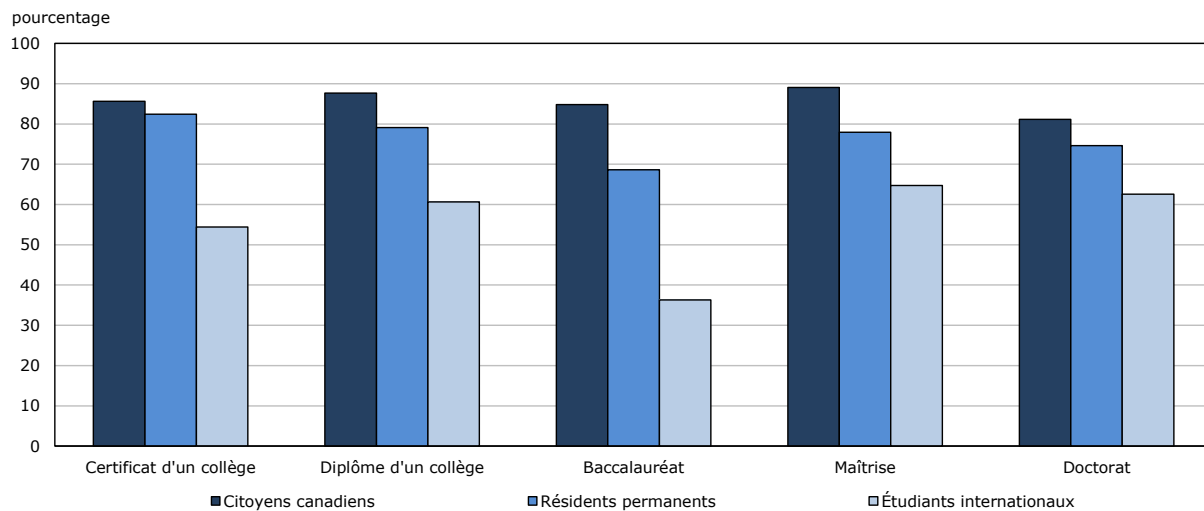
Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Une des raisons pour lesquelles les étudiants internationaux étaient moins susceptibles d'occuper un emploi que les étudiants canadiens pourrait être les règles qui régissent le droit des étudiants internationaux de travailler. Avant le 1<sup>er</sup> juin 2014, les étudiants internationaux devaient obtenir un permis pour travailler à l'extérieur du campus et devaient étudier pendant une période d'au moins six mois avant de le faire. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, ces règles ne sont plus en vigueur, ce qui pourrait donner lieu à des taux d'emploi supérieurs des étudiants internationaux à l'avenir.

Les étudiants internationaux peuvent travailler sur le campus ou à l'extérieur du campus sans permis de travail s'ils sont inscrits aux études à temps plein. Cependant, l'incidence nette attendue de l'inscription à temps plein sur les tendances en matière de travail est ambiguë, car les étudiants à temps plein ont moins de temps à consacrer au travail. Effectivement, les étudiants internationaux à temps plein et à temps partiel étaient beaucoup moins susceptibles d'occuper un emploi tandis qu'ils étaient aux études que leurs homologues canadiens tout au long de la période à l'étude. Tant pour les étudiants internationaux que les étudiants canadiens, le taux d'emploi était légèrement plus élevé chez les étudiants à temps partiel que chez les étudiants à temps plein.

Lorsque les données ont été analysées selon le type de programme d'enseignement postsecondaire, une tendance différente a été observée. Le graphique 7 montre le pourcentage d'étudiants ayant déclaré des salaires et traitements sur le feuillet T4 en 2015, selon le statut d'immigrant et le type de programme d'enseignement postsecondaire. La même tendance générale de taux d'emploi plus élevés chez les étudiants canadiens a été observée pour tous les types de programmes d'enseignement postsecondaire, mais à des degrés variés. Par exemple, l'écart entre les taux d'emploi des étudiants internationaux et des étudiants canadiens était moins prononcé chez les candidats au doctorat, suivis des candidats à la maîtrise et des candidats au diplôme d'un collège. L'écart était plus prononcé chez les étudiants universitaires de premier cycle (baccalauréat).

**Graphique 7**  
**Pourcentage d'étudiants ayant déclaré des salaires et traitements sur le feuillet T4, selon le type de programme d'enseignement postsecondaire et le statut d'immigrant, 2015**



**Sources :** Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Pourquoi l'écart au chapitre de l'emploi entre les étudiants internationaux et les étudiants canadiens est-il le moins prononcé au niveau du doctorat? Même si les données ne peuvent répondre à cette question, les possibilités d'emploi pour les étudiants aux études supérieures consistent souvent en des emplois à l'université, comme l'assistantat à la recherche ou d'enseignement. Les bassins de candidats pour ces types d'emplois pourraient être plus petits que pour les postes offerts aux étudiants de niveau collégial ou universitaire de premier cycle (baccalauréat). En outre, l'incitatif à combiner le travail et les études pourrait être supérieur auprès des étudiants internationaux inscrits aux études supérieures, car ils ne sont pas admissibles à la majorité des bourses d'études des trois principaux organismes subventionnaires fédéraux : le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada<sup>5</sup>.

Les résultats ont aussi été générés selon le domaine d'études. Toutefois, les mêmes tendances générales ont été observées pour chaque discipline. Plus particulièrement, les étudiants internationaux étaient beaucoup moins susceptibles que les étudiants canadiens d'occuper un emploi tandis qu'ils poursuivaient leurs études.

La composante finale de l'analyse porte sur les gains après l'obtention du diplôme. Chez les étudiants internationaux ayant obtenu leur diplôme en 2010, 35,5 % ont produit des feuillets T4 pour les salaires et traitements en 2016. Ceux qui n'en ont pas produit pourraient avoir quitté le pays ou ne pas avoir travaillé au cours de cette année-là. En comparaison, 79,1 % des citoyens canadiens et 64,7 % des résidents permanents ayant obtenu leur diplôme en 2010 occupaient un emploi en 2016<sup>6</sup>.

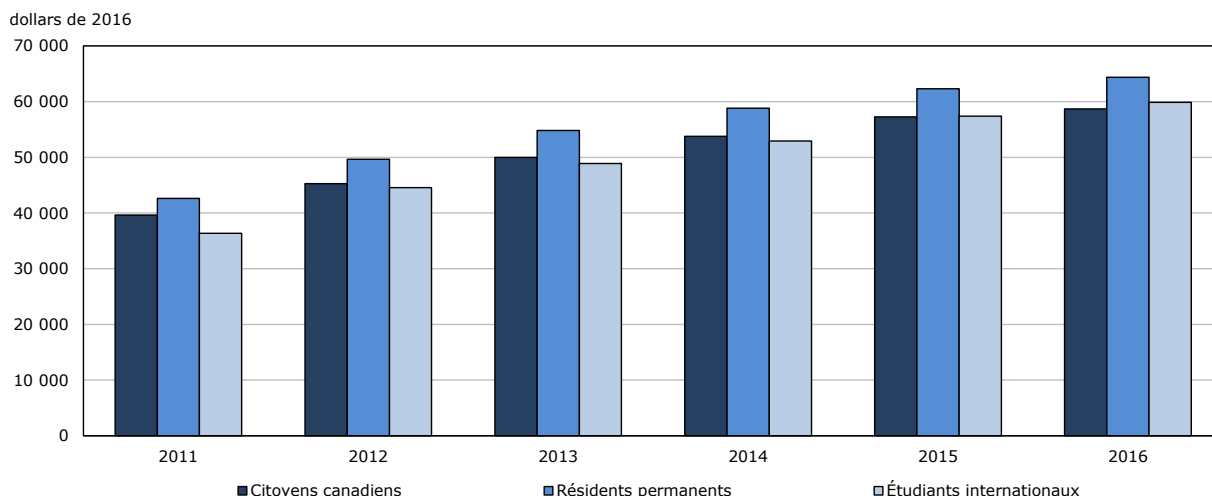
Le graphique 8 montre la progression des gains moyens selon le statut d'immigrant chez les diplômés qui ont occupé un emploi tous les ans, de 2011 à 2016. Tandis que les gains moyens des anciens étudiants internationaux étaient inférieurs à ceux des citoyens canadiens un an après l'obtention du diplôme, en comparaison, ils ont augmenté plus rapidement au cours des cinq années suivantes. En 2016, les gains moyens des anciens étudiants internationaux étaient

5. Une exception digne de mention est le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier, qui est accessible auprès des trois organismes subventionnaires.

6. Ces résultats ne changent pas beaucoup lorsque tous les types de revenus d'emploi sont pris en compte (emploi rémunéré, travail autonome, et autres sources). Plus précisément, 37,6 % des étudiants internationaux ont déclaré un type de revenu d'emploi en remplissant leur déclaration de revenus six ans après l'obtention du diplôme, comparativement à 83,1 % des citoyens canadiens et à 70,1 % des résidents permanents.

de 59 890 \$, comparativement à 58 704 \$ chez les citoyens canadiens qui avaient aussi obtenu leur diplôme en 2010. Cependant, le niveau le plus élevé des gains moyens a été enregistré par les résidents permanents au cours de la période de suivi, celui-ci atteignant 64 376 \$ en 2016<sup>7</sup>.

**Graphique 8**  
Gains moyens des diplômés de 2010 ayant déclaré des salaires et traitements sur le feuillet T4, selon le statut d'immigrant, 2011 à 2016



Sources : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Les étudiants canadiens et les étudiants internationaux présentent des différences en ce qui a trait à de nombreux déterminants importants des gains. Par exemple, les étudiants internationaux sont plus susceptibles d'avoir obtenu leur diplôme d'un programme de maîtrise ou de doctorat que les étudiants canadiens, qui sont des programmes d'enseignement associés à un salaire relativement élevé (p. ex. Frenette, 2019). Les étudiants internationaux sont plus susceptibles d'être des hommes que les étudiants canadiens, ce qui est aussi associé à un salaire plus élevé (p. ex. Baker et Drolet, 2010). Les domaines d'études choisis diffèrent largement selon le statut d'immigrant, alors que les étudiants internationaux sont plus susceptibles que les étudiants canadiens de s'inscrire dans les domaines d'études suivants : commerce, gestion et administration publique, mathématiques, informatique et sciences de l'information, et architecture, génie et technologies connexes. Tous ces domaines sont habituellement associés à des emplois bien rémunérés (p. ex. Frenette et Frank, 2016; Frenette, 2019). Les étudiants internationaux sont aussi habituellement plus jeunes lorsqu'ils obtiennent leur diplôme<sup>8</sup> et ont moins d'années d'expérience de travail avant l'obtention du diplôme que les étudiants canadiens<sup>9</sup>.

Pour comparer les résultats sur le marché du travail des étudiants internationaux et des étudiants canadiens ayant des titres scolaires et des caractéristiques démographiques similaires, la conception d'un cadre multivarié a été requise. Pour ce faire, les salaires et traitements inscrits sur le feuillet T4 en 2016 ont fait l'objet d'une régression sur des variables fictives indiquant le statut d'immigrant (modèle 1), ainsi qu'une variable fictive pour les femmes, l'âge, l'âge au carré,

7. Même si les gains médians étaient moins élevés, les mêmes tendances ont été observées pour tous les statuts d'immigration.

8. Dans l'échantillon d'analyse, l'âge moyen à l'obtention du diplôme des étudiants internationaux ayant obtenu leur diplôme en 2010 était de 25,8 ans, comparativement à 26,3 ans chez les étudiants canadiens ayant obtenu leur diplôme cette année-là. Les résidents permanents étaient beaucoup plus vieux lors de l'obtention de leur diplôme (31,0 ans, en moyenne).

9. Une personne est considérée comme ayant travaillé au cours d'une année donnée si elle a produit un feuillet T4 pour les salaires et traitements. L'expérience de travail avant la fin du programme d'enseignement postsecondaire porte sur la période allant de 2004 (la première année où les données du FFT1 étaient disponibles dans les données couplées) à 2009. Dans l'échantillon d'analyse, le nombre moyen d'années d'expérience de travail avant la fin du programme d'enseignement postsecondaire était de 4,9 pour les citoyens canadiens, de 3,7 pour les résidents permanents et de 1,5 pour les étudiants internationaux.

des variables fictives indiquant le type de programme d'enseignement postsecondaire (niveau et titre de compétences), des variables fictives indiquant le domaine d'études, ainsi que le nombre d'années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme et sa valeur au carré (modèle 2). Les résultats sont présentés dans le tableau 2.

**Tableau 2**

**Résultats de la régression — Salaires et traitements déclarés sur le feuillet T4 des diplômés de 2010 en 2016**

	Modèle 1		Modèle 2	
	coefficient	erreur-type	coefficient	erreur-type
<b>Citoyens canadiens (omis)</b>				
Résidents permanents	5 672 ***	409	-2 001 ***	394
Étudiants internationaux	1 185 *	600	-5 833 ***	604
<b>Hommes (omis)</b>				
<b>Femmes</b>	...	...	-14 947 ***	187
Âge	...	...	832 ***	80
Âge au carré	...	...	-6 ***	1
<b>Certificat d'un collège (omis)</b>				
Diplôme d'un collège	...	...	1 451 ***	298
Baccalauréat	...	...	17 615 ***	290
Maîtrise	...	...	32 124 ***	361
Doctorat	...	...	41 909 ***	795
<b>Perfectionnement et initiation aux loisirs (omis)</b>				
Éducation	...	...	179	2 904
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	...	...	-7 693 **	2 920
Sciences humaines	...	...	-7 208 *	2 907
Sciences sociales et du comportement, et droit	...	...	146	2 896
Commerce, gestion et administration publique	...	...	12 765 ***	2 892
Sciences physiques et de la vie, et technologies	...	...	-1 298	2 916
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	...	...	9 065 **	2 931
Architecture, génie et technologies connexes	...	...	17 508 ***	2 894
Agriculture, ressources naturelles et conservation	...	...	461	2 962
Santé et domaines connexes	...	...	10 467 ***	2 892
Services personnels, de protection et de transport	...	...	8 500 **	2 916
Autre	...	...	3 114	3 045
Nombre d'années d'expérience de travail au Canada avant l'obtention du diplôme	...	...	1 363 ***	239
Nombre d'années d'expérience de travail au Canada avant l'obtention du diplôme au carré	...	...	1	31
<b>Ordonnée à l'origine</b>	<b>58 704 ***</b>	<b>95</b>	<b>23 528 ***</b>	<b>3 144</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,01$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,001$ )

† valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,10$ )

**Notes :** L'échantillon des deux modèles est composé de 187 683 unités. La valeur « R » au carré corrigée est 0,001 pour le modèle 1 et 0,165 pour le modèle 2.

**Sources :** Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires et Fichier des familles T1.

Dans les deux modèles, les coefficients d'intérêt clés étaient ceux associés aux variables des étudiants internationaux et des résidents permanents. Dans tous les cas, ils renvoient aux différences entre les salaires et traitements moyens déclarés sur le feuillet T4 des étudiants internationaux (ou résidents permanents) et des citoyens canadiens (le groupe de référence, ou omis). Dans le modèle 1, les coefficients reflètent les différences brutes (ou non ajustées) entre les salaires et traitements. En moyenne, les étudiants internationaux ont gagné 1 185 \$ de plus que les citoyens canadiens (valeur statistiquement significative à 5 %) six ans après l'obtention du diplôme (voir les résultats du modèle 1 au tableau 2). Le revenu des résidents permanents est encore plus élevé, soit 5 672 \$ de plus que les citoyens canadiens (valeur statistiquement significative à 0,1 %) six ans après l'obtention du diplôme. Par conséquent, malgré le fait que les étudiants internationaux ont en général plus de caractéristiques associées à un revenu plus élevé que les étudiants canadiens, le revenu des étudiants internationaux était seulement un peu plus élevé que celui des citoyens canadiens en moyenne, et, en fait, leur revenu était moins élevé que celui des résidents permanents (valeur statistiquement significative à 0,1 %).

Que se produirait-il si les étudiants internationaux et les étudiants canadiens avaient les mêmes caractéristiques? Dans le modèle 2, les coefficients d'intérêt renvoient aux gains après avoir tenu compte des différences au chapitre des caractéristiques. Après avoir effectué cet ajustement, il a été démontré que le revenu des étudiants internationaux était systématiquement moins élevé que celui des étudiants canadiens. Plus précisément, les étudiants internationaux gagnaient 5 833 \$ de moins que les citoyens canadiens six ans après l'obtention de leur diplôme (valeur statistiquement significative à 0,1 %). Le revenu des résidents permanents était également moins élevé que celui des citoyens canadiens après avoir tenu compte des différences dans les facteurs du modèle 2. La différence dans ce cas était de 2 001 \$ (valeur statistiquement significative à 0,1 %)<sup>10, 11</sup>.

Lorsqu'ils ont documenté les résultats relativement faibles des anciens étudiants internationaux sur le marché du travail, Skuterud et Chen (2018) ont souligné trois défis possibles : les frictions lors de la recherche d'emploi (en raison de plus faibles réseaux sociaux), la discrimination des employeurs canadiens (en raison des noms à connotation étrangère) (Oreopoulos, 2011) et les difficultés à communiquer dans une langue officielle (anglais et français), qui pourraient avoir une incidence sur leur recherche d'emploi et leur rendement au travail<sup>12</sup>.

---

10. La différence entre les étudiants internationaux et les résidents permanents était statistiquement significative à 0,1 %.

11. Selon les estimations d'une décomposition d'Oaxaca (une approche multivariée non causale permettant d'expliquer les écarts dans les résultats entre deux groupes selon les différences dans les variables du modèle), si la composition selon le sexe des étudiants internationaux et des citoyens canadiens était la même, l'écart des gains entre les deux groupes diminuerait de 2 762 \$ (puisque les étudiants internationaux sont plus susceptibles d'être des hommes). Cela ferait en sorte que les étudiants internationaux gagneraient 1 577 \$ de moins que les citoyens canadiens. De même, les étudiants internationaux ont tendance à avoir des titres de compétences et à choisir des domaines d'études associés à un salaire plus élevé que ceux des citoyens canadiens dans les programmes d'enseignement postsecondaire (comme illustré précédemment). Par conséquent, la décomposition permet d'estimer que les étudiants internationaux gagneraient 6 786 \$ de moins que les citoyens canadiens s'ils possédaient les mêmes titres de compétences et avaient choisi les mêmes domaines d'études au collège ou à l'université. En revanche, les étudiants internationaux avaient beaucoup moins d'expérience de travail au Canada avant l'obtention du diplôme que les citoyens canadiens. Tandis que l'expérience de travail canadienne est positivement liée aux gains, la décomposition permet d'estimer que les étudiants internationaux gagneraient 5 500 \$ de plus que les citoyens canadiens si les deux groupes avaient la même expérience de travail avant l'obtention du diplôme.

12. Ces défis pourraient aussi expliquer en partie la raison pour laquelle les étudiants internationaux actuels sont moins susceptibles de combiner les études et le travail (voir les graphiques 6 et 7), bien que les données ne fournissent aucune explication à ce sujet.

## Conclusion

Tandis que le nombre de titulaires de permis d'études postsecondaires a augmenté de façon considérable au cours des dernières années, il est très pertinent de comprendre clairement leur présence dans le système d'enseignement postsecondaire ainsi que leurs premiers résultats sur le marché du travail en vue d'éclairer les politiques sur l'immigration et sur l'enseignement postsecondaire.

La présente étude visait à établir plusieurs faits au sujet des expériences d'études et des premiers résultats sur le marché du travail des étudiants internationaux. L'étude a permis de déterminer qu'environ 69,5 % des titulaires de permis d'études postsecondaires se sont effectivement inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire en 2015, en hausse par rapport à 51,8 % en 2009. De 2009 et 2015, le nombre d'étudiants internationaux aux études postsecondaires a presque doublé, ce qui a donné lieu à une hausse importante de la proportion d'étudiants des programmes d'enseignement postsecondaire qui étaient des étudiants internationaux (passant de 6,6 % en 2009 à 11,3 % en 2015). Les étudiants internationaux inscrits aux programmes de diplôme d'études universitaires de premier cycle (baccalauréat) ont représenté environ la moitié de cette hausse. Même si une plus petite proportion d'étudiants internationaux se sont inscrits à des programmes de diplôme d'un collège, ce groupe est celui qui a augmenté le plus rapidement, représentant 19,8 % des étudiants internationaux en 2015, comparativement à 12,0 % en 2009. En général, les étudiants internationaux étaient plus susceptibles d'être inscrits à des programmes de diplôme d'études supérieures et dans des domaines mieux rémunérés que les étudiants canadiens.

L'étude a également permis de découvrir que les taux d'obtention du diplôme après cinq ans de certains programmes d'enseignement postsecondaire étaient généralement plus élevés chez les étudiants internationaux (63,9 %) que chez les citoyens canadiens (58,6 %) et les résidents permanents (57,0 %). L'écart entre les taux d'obtention du diplôme était plus prononcé chez les étudiants inscrits au doctorat.

En 2015, 85,9 % des citoyens canadiens qui étaient inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire ont combiné les études et le travail, comparativement à 73,6 % des résidents permanents et à 49,3 % des étudiants internationaux. Chez les étudiants au doctorat, l'écart entre les étudiants internationaux et les étudiants canadiens était moins grand.

Les membres de la cohorte des diplômés de 2010 ont fait l'objet d'analyses plus poussées. Parmi eux, 35,5 % des anciens étudiants internationaux ont déclaré des salaires et traitements sur le feuillet T4 au Canada en 2016. Ceux qui n'en ont pas déclaré pourraient avoir quitté le pays ou ne pas avoir travaillé au cours de cette année-là. Par comparaison, 79,1 % des citoyens canadiens et 64,7 % des résidents permanents ayant obtenu leur diplôme en 2010 occupaient un emploi au Canada en 2016.

Parmi les diplômés de la cohorte de 2010 qui ont occupé un emploi toutes les années, de 2011 à 2016, le revenu des anciens étudiants internationaux était un peu plus élevé que celui des étudiants qui étaient citoyens canadiens (et un peu moins élevé que celui des résidents permanents). Cependant, les étudiants internationaux avaient en général plus de caractéristiques liées à une rémunération plus élevée que les étudiants canadiens. Lorsque l'on a comparé les étudiants internationaux et les étudiants canadiens ayant des données démographiques, des titres scolaires et une expérience de travail avant l'obtention du diplôme similaires, il a été démontré que le revenu des étudiants internationaux était moins élevé que celui des étudiants canadiens six ans après l'obtention du diplôme.

À l'avenir, le couplage des données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) aux données fiscales et sur l'enseignement postsecondaire pourrait offrir de nouvelles possibilités de recherche sur les étudiants internationaux. Premièrement, les données de la BDIM pourraient être utilisées pour désagréger les résultats de la présente étude en fonction du pays de citoyenneté. Deuxièmement, le lien entre l'expérience éducative et la transition au statut de résident permanent pourrait être étudié. Troisièmement, les étudiants internationaux pourraient demander un permis de travail après l'obtention du diplôme à l'achèvement de leurs études; des recherches ultérieures pourraient permettre de déterminer si ce type de permis de travail est lié à des résultats supérieurs sur le marché du travail et à une plus grande propension d'effectuer la transition au statut de résident permanent.

## Bibliographie

Baker, M., et M. Drolet. 2010. « A new view of the male/female pay gap ». *Canadian Public Policy* 36 (4) : 429 à 464.

Frenette, M. 2019. *Les perspectives de carrière des diplômés de l'enseignement postsecondaire s'améliorent-elles?* Direction des études analytiques : série de documents de recherche, n° 415. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Frenette, M., et K. Frank. 2016. *Gains des diplômés postsecondaires selon le domaine d'études détaillé*. Aperçus économiques, n° 56. Produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Hou, F., et Y. Lu. 2017. *Étudiants internationaux, immigration et croissance des revenus : l'effet d'études universitaires prémigratoires au Canada*. Direction des études analytiques : série de documents de recherche, n° 395. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Li, C. 2006. *Les collèges privés au Canada : les partenaires moins connus en éducation postsecondaire*. Analyse en bref, n° 36. Produit n° 11-621-MIE au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Lu, Y., et F. Hou. 2015. *Les étudiants étrangers qui deviennent des résidents permanents au Canada*. Regards sur la société canadienne. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Messacar, D. 2018. *Mégadonnées fiscales et analyse économique : les effets des redressements et des retards de production des déclarations de revenus des particuliers*. Études analytiques : méthodes et références, n° 12. Produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Oreopoulos, P. 2011. « Why do skilled immigrants struggle in the labor market? A field experiment with thirteen thousand resumes ». *American Economic Journal: Economic Policy*, vol. 3, n° 4 : 148 à 171.

Skuterud, M., et Z.J. Chen. 2018. *Comparing Outcomes: The Relative Job-Market Performance of Former International Students*. Institut C.D. Howe, Commentaire n° 518.

Skuterud, M., et M. Sui. 2012. « The influence of measurement error and unobserved heterogeneity in estimating immigrant returns to foreign and host-country sources of human capital ». *Empirical Economics* 43 (3) : 1109 à 1141.

Sweetman, A. et C. Warman. 2014. « Former temporary foreign workers and international students as sources of permanent immigration ». *Analyse de politiques* 40 (4) : 392 à 407.